Champagny, le 15/03/2024

Du nouveau sur le service de l'eau de votre commune

Madame, Monsieur,
Chers habitants,

Depuis le 1er janvier 2024, dans le cadre de la loi NOTRé, votre commune a décidé d'intégrer le Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Vallée du Suzon (SIEAVS). Désormais, le SIEAVS est responsable de votre service de **l'eau potable**, au sein duquel chaque commune est représentée par un délégué.

Afin de préparer ce transfert de compétences, une étude de votre service a été menée sur l'année 2023 et a permis de définir les actions à mener pour mettre à niveau les installations. Au regard de ce constat, le SIEAVS a décidé de réaliser d'importants investissements pour vous assurer une alimentation en eau potable pérenne et de qualité tout en préservant la ressource.

Outre ces investissements, le syndicat a confié à SUEZ la gestion du service d'eau potable de Champagny.

Quels sont les changements à venir ?

Afin de financer la réalisation de **ce programme de travaux d'envergure ainsi que le service**, de nouveaux tarifs de l'eau potable sont entrés en vigueur cette année.

Ces tarifs vont permettre de financer le service au quotidien et la mise à niveau des installations sur 4 ans, avec notamment :

- La mise en place d'une gestion des ouvrages permettant une surveillance permanente des installations ;
- La reprise et le nettoyage des équipements techniques vieillissants.

Outre ces travaux de mise à niveau du service, le SIEAVS portera des opérations de travaux plus importantes et notamment la mise en place d'une interconnexion avec le réseau de proximité du SIEAVS, permettant de sécuriser la qualité de l'eau potable fournie à la commune (maitrise du taux de nitrates actuellement en contentieux).

Le SIEAVS a fait le choix de ne pas répercuter le coût conséquent de ces travaux sur le prix de l'eau communal.

Dans le cadre des travaux de modernisation des équipements, **des agents SUEZ se rendront à votre domicile** pour procéder au remplacement de vos compteurs d'eau **au cours du mois d'avril.** Ils seront munis d'un signe distinctif SUEZ.
Pour ce faire, nous vous invitons à **prendre un rendez-vous entre le mardi 9 avril et le mardi 30 avril 2024** (hors samedi et dimanche) auprès du **partenaire de SUEZ : ID'ÉES 21**

Au 03 45 58 56 58

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00

Comme exposé ci-dessus, les tarifs appliqués à compter du 1er janvier 2024 sont :

Eau Potable					
Période	Abonnement (€/an)	Part de consommation (€/m³)	Fonds de mise à niveau de service (€/m³)	Part Agence de l'Eau (€/m³)	Prix TTC (€/m³) pour 120 m³ de consommation
Du 01/01/2024 au 31/08/2024	120,04	4,5502	0,00	0,60	6,15
Du 01/09/2024 au 31/12/2024	120,04	1,4135	1,2268	0,60	4,14

Dans quel cas contacter SUEZ ou le SIEAVS ?

Une question administrative ?
(Emménagement, déménagement, question sur facture, mode de paiement)

suez

0 977 408 408 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8h à 19h
et le samedi de 8h à 13h

Une URGENCE technique ?
vous pouvez contacter 7jours/7

suez

0 977 401 123 (prix d'un appel local)

Une demande technique ?
(Branchement neuf, modification branchement, etc.)

SIEAVS

Téléphone de contact : **03 80 52 20 39**

Courriel : **techniciensieavs@gmail.com**

Horaires d'accueil de public :
Le lundi, le mercredi et le jeudi de 9h15 à 12h et de 14h à 16h45 ou sur rendez-vous.

En mairie d'Asnières-lès-Dijon, ruelle de la Mairie.

Soyez assurés de notre engagement mutuel pour les services de l'eau potable.

Pour la commune
Le Maire
Daniel PETEUIL

Pour le SIEAVS
La Présidente
Patricia GOURMAND